

Commune de Montrond le Château (Doubs)
Conseil Municipal
du Lundi 3 septembre 2018
Séance ordinaire

L'an deux mille dix-huit, le trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Etaient présents :

Mmes ANTONI Marie-Jo, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette, JECHOUX Marielle
Mrs BERNARD Gilles CLERC Thierry COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, PERRIN Pascal.

Absent(e)(s) non excusé (e)(s): LIDOINE Xavier

Un scrutin a eu lieu, M. Daniel EUVRARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la déclaration de travaux de M. POIROT Yoan et Mme CLEMENT Emilie : création d'une appentis + clôture
Demande acceptée.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1- URBANISME

- Droit de préemption urbain : parcelle ZH 28

2- BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Barrière rampe d'accès du cabinet médical : validation devis

3- RGPD : adhésion au service de l'ADAT

4- FINANCES :

a. Subvention US des 4 Monts

b. CCLL - attribution de compensations : approbation du rapport de la CLECT

5- QUESTIONS DIVERSES

6 - INFORMATIONS DIVERSES

1) URBANISME

→ Déclaration préalable de travaux de M. POIROT Yoan et Mme CLEMENT Emilie : création d'une appentis + clôture. Avis favorable.

→ **DPU** parcelle cadastrée ZH n°281

Maître Olivier ZEDET notaire associé à Ornans informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur la parcelle cadastrée ZH n°281 au lieu-dit « Canton Larizet »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

2° BÂTIMENTS COMMUNAUX : rampe escalier Cabinet médical

Suite aux travaux d'accessibilité du cabinet médical du Docteur TRUONG, une rampe d'accès doit être posée. Des devis ont été demandés et deux entreprises ont répondu à savoir :

- A. DOS SANTOS. FERNANDES sise à Ornans pour un montant de 2 010 € HT

- MTBI sise à CLERON pour un montant de 1 800,00 € HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier l'exécution des travaux à l'entreprise MTBI pour un montant total de 2 160 € TTC.

3° RGPD : adhésion au service de l'ADAT

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de l'AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles.

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le conseil municipal décide d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé et désigne L'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données.

4° FINANCES

a) Subvention Union Sportive des 4 Monts

Le Conseil Municipal, accorde à « l'Union Sportive 4 Monts » une subvention d'un montant de trois cents euros (300 €) au titre de la saison 2018/2019.

b) CCLL : Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Mme le Maire informe que par courrier en date du 29 juin 2018, le Président de la CLECT de la Communauté de Communes Loue-Lison lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 27 juin dernier.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 9 novembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2018. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Loue Lison verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U. (hors charges transférées).

Le Conseil Municipal, par 1 vote contre et 13 votes pour, approuve le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 27 mars dernier et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

5- QUESTIONS DIVERSES

- Réglementation lors des rêves party

La Commune de Mérey-sous-Montrond nous sollicite pour la pose d'un panneau « interdiction sauf riverains et exploitants agricoles » sur le chemin d'exploitation de la section ZI (territoire communal de Montrond le Château). Résultat du vote : 8 contre par rapport à la finalité et 6 pour.

- Demande de terrain pour faire un parcours de motocross par un club sportif : réponse négative

- SDIS 25

Mme le Maire autorise le SDIS 25 à effectuer un stage dit « feux de forêt » sur le territoire communal du 10 au 14/09/2018.

- Demande de la salle polyvalente pour une représentation théâtrale par une association non inscrite en Mairie : réponse positive avec les conditions de location habituelle.

- Demande du 19 Régiment du génie de traverser la commune le jeudi 27/09/2018 par l'accès de la grotte des Cavottes. Réponse positive.

- Lancement du projet gestion des réseaux d'eau : une réunion de la commission réseaux se déroulera le 19/09/2018 à 20 h 30 en Mairie pour définir une réglementation.

- Lancement du projet de trottoirs Route de Malbrans : la commission voirie se réunira le 20/09/2018 à 20 h 30 pour étudier la faisabilité.

- Problème de circulation excessive voie de Pugey : une information sera faite par la Mairie

- Travaux du cimetière : Afin de terminer la réfection des allées du cimetière pour la Toussaint RDV est donné aux Conseillers Municipaux les vendredi 21/09/2018 à 14 h 00 et samedi 22/09/2018 à 8 h 00. Toute personne bénévole est acceptée.

- Bâtiments communaux :

- la fenêtre du grenier situé au-dessus des Ecoles est à remplacer. Des devis seront demandés.

- Les arbustes morts de l'atelier communal seront remplacés cet automne .

6 - INFORMATIONS DIVERSES

* Le service Gestion des déchets de la communauté de communes Loue Lison informe la commune que les bacs d'ordures ménagères dits « gris » et les bacs dits « jaunes » doivent rester sur place lors des déménagements.

* La Préfecture du Doubs a envoyé l'arrêté 25-2018-07-25-005 daté du 25/07/2018 qui autorise la société BCCI à exploiter une installation de traitement biologique de déblais impactés par des composés organiques hydrocarbures sur la commune de Villers sous Montrond au lieu-dit Canton de Naglau ».

*Courrier du Ministère de l'action et des comptes publics : pour toute information sur le prélèvement à la source, un lien existe - www.prelevementalasource.gouv.fr

Prochain conseil le 1^{er} octobre /2018

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	
DCM n° 2018/03-09-01	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption – parcelle cadastrée section ZH n°281
DCM n° 2018/03-09-02	Bâtiments communaux – rampe escalier Cabinet médical
DCM n° 2018/03-09-03	Prestation de Délégué à la Protection des Données réalisée par l'Agence départementale d'appui aux territoires (AD@T)
DCM n° 2018/03-09-04	Subvention Union Sportive 4 Monts
DCM n° 2018/03-09-05	Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT